ANNEXE IV - Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement

Dénomination du Produit : **Athora Fundsmith Equity Fund**
Identifiant d'entité juridique : **5493007LIDK72VIBC263**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ **Oui** ●● ☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___ %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___ %

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de___ % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce Fonds sous-jacent a promu les caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des entreprises de haute qualité dotées de bonnes pratiques de gouvernance. Ces activités ont fait preuve d'une faible exposition aux risques de durabilité en raison de leur haute qualité et le Fonds sous-jacent a réalisé une performance nettement supérieure aux attentes. Le Gestionnaire d'Investissement utilise les exclusions, l'intégration ESG et l'actionnariat actif dans le cadre du processus d'investissement du Fonds sous-jacent pour aider à atteindre et à maintenir ces caractéristiques.

Les exclusions sont utilisées pour empêcher les investissements dans des sociétés exposées à des armes controversées ou à des juridictions controversées, une exposition substantielle à l'extraction, au raffinage et/ou à la combustion de combustibles fossiles, et celles ayant une exposition substantielle à l'exploitation minière. Une exposition substantielle est quantifiée comme générant plus de 5 % des revenus des activités répertoriées.

Les investissements sous-jacents du Fonds sous-jacent ont donné lieu à un portefeuille avec une empreinte environnementale nettement inférieure (mesurée par le total des déchets générés, les déchets dangereux générés, la consommation d'eau, la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre) par rapport à l'entreprise moyenne, que le Gestionnaire d'investissement représenté par en utilisant la moyenne pondérée de l'indice MSCI World pour les mesures choisies. Cet indice ne prend pas en compte les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds sous-jacent et a été choisi à des fins de comparaison.

Les investissements sous-jacents du Fonds sous-jacent ont également réduit les impacts E/S négatifs des investissements et généré des impacts positifs grâce à l'allocation de capitaux à la recherche et au développement afin de stimuler l'innovation dans les produits/services proposés par les sociétés dans lesquelles ils investissent. Le Gestionnaire d'investissement a mesuré l'impact de cette innovation sur les caractéristiques E/S grâce à l'amélioration des paramètres environnementaux mentionnés précédemment et à d'autres mesures qualitatives, telles que l'amélioration de la santé et du bien-être humains.

- ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

	Déchets totaux (tonnes métriques/millions de livres sterling de flux de trésorerie disponible)	Déchets dangereux (tonnes métriques/millions de livres sterling de flux de trésorerie disponible)	Consommation d'eau (m3 / £m de flux de trésorerie disponible)Consommation d'eau (m3 / £m de flux de trésorerie disponible)	Consommation d'énergie (MWh/millions de livres sterling de flux de trésorerie disponible)	Émissions de gaz à effet de serre (tonnes métriques/millions de livres sterling de flux de trésorerie disponible)
Fonds sous-jacent Fundsmith Equity	12	0	1 289	499	47
Indice MSCI Monde	589	18	25 899	1 264	383

Le Fonds sous-jacent a réalisé des performances nettement supérieures pour les cinq indicateurs de développement durable utilisés par rapport à l'entreprise moyenne, représentée par les scores moyens pondérés de l'indice MSCI World.

Le Fonds sous-jacent a également pris en compte les principaux impacts négatifs de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le résultat de cette évaluation est détaillé dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité ? » section ci-dessous.

- ***...et par rapport aux périodes précédentes ?***

La performance du Fonds sous-jacent par rapport à ses caractéristiques promues pour la période de reporting précédente (01/01/2023 – 31/12/2023) est présentée dans le tableau ci-dessous.

	Déchets totaux (tonnes métriques/millions de livres sterling de flux de trésorerie disponible)	Déchets dangereux (tonnes métriques/millions de livres sterling de flux de trésorerie disponible)	Consommation d'eau (m3 / £m de flux de trésorerie disponible)	Consommation d'énergie (MWh/millions de livres sterling de flux de trésorerie disponible)	Émissions de gaz à effet de serre (tonnes métriques/millions de livres sterling de flux de trésorerie disponible)
Fonds sous-jacent Funds mith Equity	83	1	4 189	772	210
Indice MSCI Monde	470	16	26 064	1 873	287

Au cours de la période de référence la plus récente, le Fonds sous-jacent a constaté une augmentation de l'intensité de chacun des indicateurs environnementaux par rapport à la période de référence précédente. Cela s'explique par la vente de participations sous-jacentes dans des entreprises ayant une très faible empreinte environnementale et l'achat de celles ayant une empreinte environnementale relativement plus élevée. Sur les deux périodes de référence, le Fonds sous-jacent a nettement surperformé l'indice MSCI World.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-t-ils contribué ?***

N/A

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

N/A

  - ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

N/A

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

  N/A

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principaux impacts négatifs des décisions d'investissement du Gestionnaire d'investissement sur les facteurs de durabilité ont été pris en compte au cours de la période de référence (01/01/2024 – 31/12/2024) à travers l'évaluation de tous les investissements sous-jacents du Fonds sous-jacent à l'aide des indicateurs PAI présentés dans Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission, tableau 1, où la disponibilité et la qualité des données ont été vérifiées. Les indicateurs PAI considérés comprenaient :

- Les émissions de gaz à effet de serre
- Biodiversité
- Eau
- Déchets
- Questions sociales et sociales

En outre, les trois indicateurs suivants ont été utilisés à partir du tableau 2 de ce règlement, où la disponibilité et la qualité des données ont pu être vérifiées, et ont été évalués :
- Plans de réduction des émissions de carbone
- Consommation d'énergie non renouvelable
- Gestion de l'eau

L'appréciation d'un impact négatif repose sur l'importance relative de l'indicateur par rapport aux activités de la société et à la performance de cette entreprise par rapport à

celle d'entreprises similaires au sein de l'univers d'investissement du Fonds sous-jacent à titre de comparaison. La performance du Fonds sous-jacent par rapport à chacun des principaux indicateurs d'impact négatif répertoriés est disponible en Annexe VIII du présent document.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les principaux investissements du Fonds sous-jacent au cours de la période sont répertoriés ci-dessous. Les principaux investissements ont été calculés en prenant le poids du portefeuille de chaque titre (y compris les liquidités) à la fin de chaque trimestre civil pour la période de référence (01/01/2023 – 31/12/2023) et en faisant la moyenne pour l'année.

Largest investments	Sector	% Assets	Country
Microsoft Corp	Technology	9%	United States
Meta Platforms Inc	Communications	8%	United States
Novo Nordisk A/S	Health Care	8%	Denmark
Stryker Corp	Health Care	8%	United States
L'Oreal SA	Consumer Staples	6%%	France
Visa Inc	Technology	5%	United States
Philip Morris International Inc	Consumer Staples	4%	United States
Automatic Data Processing inc.	Industrials	4%	United States

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la pério référence, à sa

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

N / A

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

- ***Quelle était l'allocation des actifs ?***

  Le Fonds sous-jacent visait à allouer 75 % de ses actifs conformément aux caractéristiques E/S qu'il promeut, désignées comme « #1 Aligné avec les caractéristiques E/S » dans le graphique ci-dessus. Cependant, au cours de la période de référence, 86% (2022 : 89%) des actifs du Fonds sous-jacent répondaient aux caractéristiques promues, comme détaillé dans la section « Comment les indicateurs de durabilité ont-ils fonctionné ? » de cette annexe. Cela a donc réduit la proportion des actifs du Fonds sous-jacent allouée à « #2 Autres » de l'objectif de 25 % des actifs à 14 % (2022 : 11 %) au cours de la période.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets

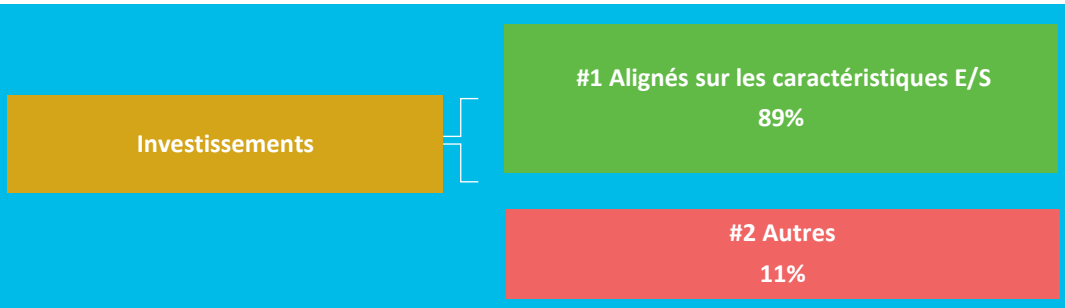

La **catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres** caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Secteur (Système de classification des industries Bloomberg)	Industrie (Système de classification des industries Bloomberg)	Proportion des investissements
Communications	Médias	12%
Consommation discrétionnaire	Produits de consommation discrétionnaire	6%
	Services de consommation discrétionnaire	5%
Consommation de base	Produits de consommation de base	26%
Finances	Services financiers	5%
Soins de santé	Soins de santé	27%
Industriels	Produits industriels	2%
	Services industriels	4%
Technologie	Logiciels et services techniques	11%
	Matériel technologique et semi-conducteurs	2%
Cash		2%

Le Fonds sous-jacent n'avait aucune exposition à un secteur ou à un sous-secteur économique tirant des revenus de l'exploration, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

0%. Le Fonds sous-jacent n'a pas réalisé d'investissements durables.

- ***Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE[1] ?***

☐ *Oui*

☐ *Dans le gaz fossile* ☐ *Dans l'énergie nucléaire*

☒ *Non*

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

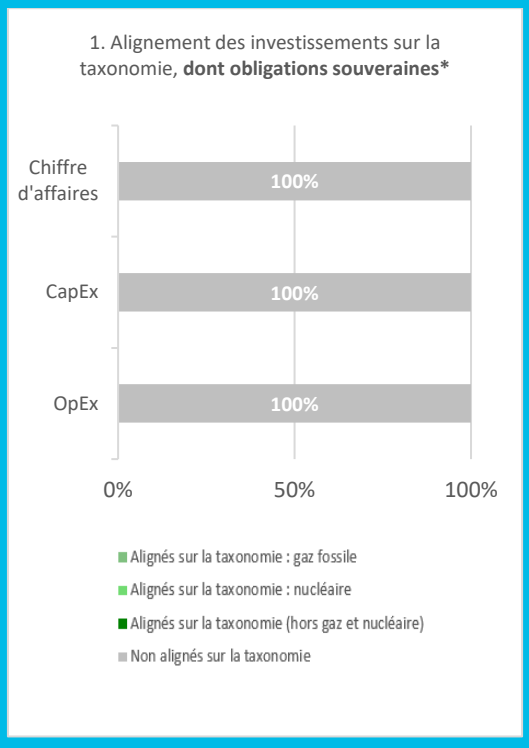

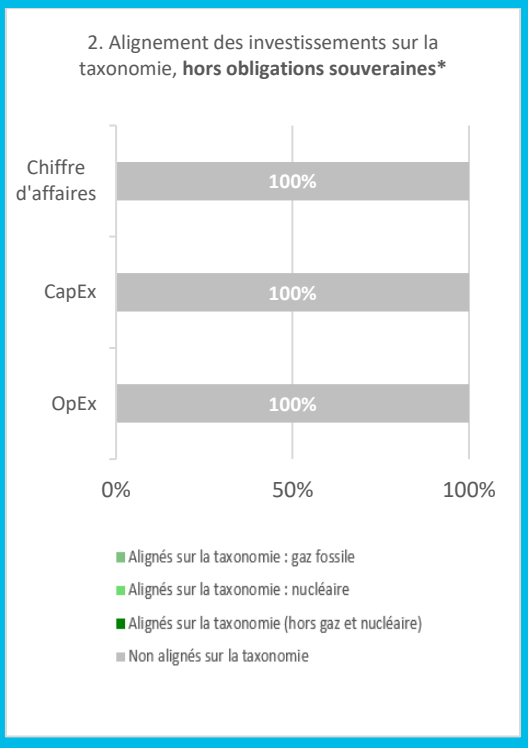

**** Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.***

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

  0%. Le Fonds sous-jacent ne s'est pas engagé à consacrer une proportion minimale d'investissements à des activités transitoires et habilitantes.

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il éolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

  N/A

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

0%

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

0%

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus sous « autres » étaient des sociétés qui ne répondaient pas à toutes les caractéristiques promues par le Fonds sous-jacent. Ces investissements ont été inclus dans l'évaluation des impacts négatifs du Fonds sous-jacent afin de garantir qu'ils ne causaient pas de préjudice significatif à d'autres indicateurs de durabilité. Ces investissements ont été inclus dans le portefeuille du Fonds sous-jacent afin de bénéficier de la performance financière du Fonds sous-jacent et de garantir que les avoirs du Fonds sous-jacent soient suffisamment diversifiés. Les « autres » comprenaient également les liquidités détenues pendant la période de référence à des fins de gestion des liquidités. Les garanties minimales environnementales ou sociales n'ont pas été prises en compte.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Grâce à l'utilisation des indicateurs de durabilité du Fonds sous-jacent mentionnés ci-dessus, le Fonds sous-jacent s'est aligné sur ses caractéristiques E/S promues et les sociétés dans lesquelles il a investi ont affiché de bonnes performances. Le Gestionnaire d'investissement a surveillé la performance de toutes les sociétés dans lesquelles il investit de manière continue tout au long de la période de référence afin de s'assurer que les caractéristiques promues étaient respectées de manière continue.

Si une société dans laquelle ils investissent court le risque de ne pas répondre aux caractéristiques promues, ou si le gestionnaire d'investissement a besoin de plus de données concernant la performance d'une société dans laquelle ils investissent, l'engagement est utilisé. Cela n'était pas nécessaire pendant la période de référence.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/A. Le Fonds sous-jacent n'a pas utilisé d'indice de référence.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

  N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  N/A